

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 31 mai 2017

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, BAHUON Julien, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur DUQUENNE Patrice donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice** ..... 15

**Nombre de Conseillers présents**..... 14

**Nombre de Conseillers votants**..... 15

**Choix du secrétaire de séance :** Monsieur BAHUON Julien

**Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2017**

Le compte rendu de séance est validé à l'unanimité des membres votants.

### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, à court terme, accordé par une banque à une entreprise ou une collectivité. La durée, le plafond et les modalités de remboursement sont négociés préalablement. Cette ligne de trésorerie donne à l'emprunteur un droit de tirage (d'utilisation) des fonds prêtés selon ses besoins. Le plus souvent, c'est pour lui permettre d'affronter une baisse saisonnière de son activité, ou un manque de liquidités résultant du décalage entre ses décaissements actuels, et ses encaissements futurs.

Monsieur le Maire informe que des factures concernant les différents projets de la commune ont déjà été payées. Or les subventions ne seront versées qu'en 2018/2019. Monsieur le Maire présente la proposition du Crédit agricole.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- valide la proposition de ligne de trésorerie telle annexée à la délibération pour pallier aux éventuelles dépenses à venir
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant

### SUBVENTION PIEGEAGE DES RAGONDINS

Dans le cadre de sa lutte contre les ragondins, l'association ACCA perçoit chaque année une subvention en fonction du nombre de prise de l'ensemble des piègeurs. Le calcul pour le versement de la subvention est le suivant :

(Nombre de piègeurs x forfait par piègeur) + (Nombre de prise x Montant par prise) :

Proposition 2017

Nombre de piègeurs	Forfait par piègeur	Nombre de prise	Montant par prise
6	30,50€	136	2,50€
(6 x 30,50€) + (136 x 2,50€) = 523€ à versé en 2017			

Pour information, 201 prises avaient été déclarées en 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants, la proposition de subvention ci-dessus.

### **TRANSFERT A TITRE GRATUIT DE L'ABRIBUS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental du Morbihan, suite à la loi NOTRe et au transfert de compétence des transports routiers du département à la région Bretagne, sollicite un accord pour le transfert de propriété, à titre gratuit de l'abribus situé rue de la Mairie au profit de la commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de répondre favorablement à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'accepter le transfert de propriété à titre gratuit de l'abribus départemental situé rue de la Mairie
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal se questionne concernant le devenir de la communication sur cet abribus. Maintenu par le conseil départemental ?

### **VENTE COMMUNE / ELAIN**

Vu la délibération n° 2016-10-03 du 03 novembre 2016,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération.

La municipalité est propriétaire du terrain cadastré sous le numéro 0001 de la section ZN, situés la Latte du Mitan, 56220 LIMERZEL d'une superficie de 1 580m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur David ELAIN par le biais de son entreprise SARL du Menhir souhaite acquérir 1 480m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZN 0001 au prix de 0,40€/m<sup>2</sup>.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise le maire à procéder à la signature de l'acte notarié.

### **VENTE COMMUNE / ELAIN**

La municipalité est propriétaire du terrain cadastré sous le numéro 0001 de la section ZN, situés la Latte du Mitan, 56220 LIMERZEL d'une superficie de 1 580m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Monsieur Daniel ELAIN souhaite acquérir 100m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZN 0001 au prix de 0,40€/m<sup>2</sup>.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise le maire à procéder à la signature de l'acte notarié.

### **LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Daniel ELAIN souhaite acquérir une partie du chemin rural n°15 au lieudit Montaigu.

Cette vente par la commune demande l'ouverture d'une enquête publique afin de désaffecter de l'usage public le chemin rural. Avant toute décision, le conseil municipal souhaite avoir davantage de renseignements concernant cette procédure et notamment son coût. D'autres dossiers tels que le devenir des indivisions pourraient également être intégrés dans cette enquête publique.

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA PEINTURE DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la peinture intérieure de la médiathèque est en mauvais état et qu'il convient de prévoir des travaux.

Deux devis ont été reçus pour les travaux de la grande salle de la médiathèque.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants choisi la proposition de l'entreprise Josselin peinture pour un montant de 4 177,77€ HT.